



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- :: - :: - :: - :: - :: -

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MARS 2025

Date de convocation : le 14 Mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 110
Nombre de délégués présents : 63

Secrétaire de séance : M. Michel PELLETIER

LES PRESTATIONS DE SERVICES PILOTÉES PAR LE SYNDICAT DE LA VOIRIE – TARIFICATIONS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 MARS à 10 H 30,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : M. Roger TOMASSO ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Elisée BRUNET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPÉ ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ; M. Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORTCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Jean-Michel CHATELIER ; M. Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ;

- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; Mme Nadine DILLESEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Patrick CANIZARES ; M. Gaël CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jacques JAULIN ; M. Gérald VANEY ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Denis ROUYER ;
- CDA Royan Atlantique : M. Bernard POURPOINT ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Gérard PERRIN ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Philippe NEAU ;
- CDC Aunis Sud : M. François PELLETIER ;
- CDC du Bassin de Marennes : M. Philippe MOINET ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC de la Haute-Saintonge : M. Bruno ROBERT ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc DAUGUET ;
- SIVOM Migron Villars Le Seure : Mme Agnès POTTIER ;
- SICN Montguyon et Montlieu la Garde : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- Département de la Charente-Maritime : M. Gérard PONS

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS ;
- Canton de l'ÎLE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Patrice BRIDIER ;
- Canton de l'ÎLE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ; M. Dominique PARPAY ; M. Philippe NERON ; M. Florent YON ;
- Canton de ROYAN : M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de SAINTES : M. Laurent CHANTOURY ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Thierry LESAUUVAGE ;
- CDA Royan Atlantique : M. Serge ROY ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Francis GRELLIER ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Joël DANSART ;
- CDC Aunis Sud : M. Olivier DENECHAUD ;
- CDC du Bassin de Marennes : François SERVENT ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC Haute-Saintonge : Mme Cécile BIRON ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc COIFFÉ ;
- CDC Vals de Saintonge : Mme Annie POINOT-RIVIERE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du Canton de Jonzac : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM St Bris des Bois St Césaire : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU Barzan Chenac St Seurin d'Uzet : M. Michel GENOUEL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant que le Syndicat de la Voirie dispose de nombreux marchés à bons de commande pour des prestations mises à disposition des collectivités adhérentes. Ceux-ci permettent l'obtention de prix attractifs, de par le volume global de commandes générées.

1- Fourniture et pose de signalisation et signalétique

Monsieur le Président indique que les renouvellements en 2024 et 2025 des marchés de panneaux de rues, de signalisation plastique, de mobilier urbain et radars permettent d'annoncer des variations de prix allant de -3 % à + 22% en moyenne qui s'expliquent notamment par l'augmentation des matières premières.

Les attributaires desdits marchés sont les suivants :

- ✓ Panneaux de rue et numéros de maison : KELIAS
- ✓ Signalisation plastique : SODILOR
- ✓ Mobilier urbain : SIGNATURE
- ✓ Radars, feux, journaux d'information : ELAN-CITE

Une révision des prix en fonction de l'indice PLASTIQUE interviendra au 1^{er} septembre 2025 et impactera les prix proposés au catalogue sur la signalisation plastique (prix fermes jusqu'au 31 août 2025).

Les marchés de panneaux de police temporaire, directionnel, signalétique, et autres produits de signalisation bénéficient des attributaires suivants :

- ✓ Panneaux de police : SIGNAUX GIROD
- ✓ Directionnelle : SIGNAUX GIROD

L'application des indices contractuels pour 2025 permet le maintien des tarifs 2024 des prestations ci-avant.

Une révision des prix en fonction des indices concernés (notamment l'indice ACIER et l'indice ALU) interviendra au 1^{er} juillet 2025 et impactera les prix proposés au catalogue.

Il est proposé de **maintenir, pour 2025, la politique d'assistance du Syndicat de la Voirie auprès des Collectivités**, au titre :

- De la fourniture de signalisation
- De la pose de ces différents équipements.

Les tarifs correspondants figurent dans le catalogue joint.

2 - Fourniture d'enrobés à froid - Fourniture d'émulsion de bitume

Monsieur le Président explique que les prix de la fourniture d'enrobés à froid et émulsion de bitume varient en fonction de l'oscillation de l'indice « bitume ». Comme évoqué précédemment, cet indice fluctue très sensiblement, si bien que le Syndicat de la Voirie a mis en place une tarification mensuelle, pour mieux adapter le tarif à la variation de cet indice.

Concernant l'enrobé à froid, le Syndicat de la Voirie est en mesure de proposer le transport correspondant, en fonction de la distance entre la centrale de production ou lieu de dépôt et la collectivité desservie.

Concernant l'émulsion de bitume, différents points de retraits sur le Département sont proposés par le Syndicat de la Voirie.

Pour 2025, il est proposé de poursuivre la tarification mensuelle de la fourniture d'enrobés à froid et émulsion de bitume, avec ajustement possible en cours de mois, fonction de l'estimation de la variation de l'indice bitume.

3 - Prestations de signalisation horizontale

Monsieur le Président indique que concernant le marché de signalisation au sol, la dernière révision annuelle de janvier 2025 annonce une augmentation des prix de 3,8 %. Pour rappel, les attributaires par lot sont les suivants :

- ✓ Signaux GIROD pour le lot Nord
- ✓ AXIMUM pour le lot Centre Ouest
- ✓ SIGNATURE pour le lot Ouest
- ✓ GAM pour les lots Est, Centre et Sud

4 - Prestations foncières

Le Syndicat de la Voirie dispose d'un marché de prestations foncières pour des missions d'arpentage, bornage, divisions parcellaires... mis à la disposition des collectivités par le biais d'une convention définissant les actions à mener.

5 - Coordination de sécurité

Pour répondre aux obligations des maîtres d'ouvrage, le Syndicat de la Voirie établit des conventions valant commande des missions SPS, tenant compte de tarification issue de mise en concurrence.

6 - Réalisation de comptages routiers

Le Syndicat de la Voirie dispose d'équipements de comptages routiers afin de répondre à la demande des collectivités. En effet, afin d'envisager au mieux un aménagement de voirie, il est essentiel de connaître l'importance et la nature de son trafic. Le Syndicat de la Voirie propose la mise en place de comptages routiers et l'analyse correspondante.

7 - Autres prestations

Les prestations suivantes sont également proposées à l'ensemble des collectivités adhérentes :

- ✓ Balayage, aspiration, hydrocurage de canalisation, inspection télévisée des réseaux,
- ✓ Location de matériels de travaux publics sans chauffeur,
- ✓ Fourniture de produits en béton,
- ✓ Fourniture et transport de béton prêt à l'emploi,
- ✓ Fourniture de produits en fonte, PVC et géotextile,
- ✓ Fourniture et livraison de matériaux calcaires et dioritiques.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de ces prestations, le Syndicat de la Voirie assure l'assistance technique, la centralisation des commandes ainsi que la gestion administrative et financière des marchés. Ainsi, pour l'ensemble des prestations envisagées, le coût pour les adhérents est celui résultant de la mise en concurrence réalisée par le Syndicat de la Voirie, augmenté des frais de gestion inhérents au fonctionnement de la structure (voir catalogue des prix en annexe).

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical sur l'ensemble de ces prestations,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- D'accepter les actions et tarifications des prestations de services proposées ci-avant pour l'année 2025 et tels que présentées dans le catalogue de prix ci-joint en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Le secrétaire de séance,

Loïc GIRARD

M. Michel PELLETIER

